

CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 00039

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Objet : Sollicitation de subventions dans le cadre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (« Fonds vert ») pour des travaux de rénovation thermique des résidences autonomie gérées par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris

Le Conseil,

Vu la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles R 123-39 et suivants;

Vu le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomes et portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux ;

Vu la circulaire TREL2235937C du 14 décembre 2022 relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert)

Vu le mémoire présenté par Madame la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Délibère

Article 1

La Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est autorisée à déposer une demande de subvention de 327 380 € dans le cadre du Fonds d'accélération de la transition énergétique dans les territoires (fonds vert) pour le financement des études en vue des travaux de rénovation thermique de la résidence autonomie Madeleine Béjart gérée par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Article 2

La Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est autorisée à déposer une demande de subvention de 122 100 € dans le cadre du Fonds d'accélération de la transition énergétique dans les territoires (fonds vert) pour le financement des études en vue des travaux de rénovation thermique de la résidence autonomie Mouffetard gérée par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Article 3

La Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est autorisée à déposer une demande de subvention dans le cadre du Fonds d'accélération de la transition énergétique dans les territoires (fonds vert) pour le financement de travaux de rénovation thermique futurs en résidence autonomie gérées par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

La Directrice Générale,

Jeanne SEBAN

Pour la Présidente,

Léa FILOCHE